

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

DREAL PAYS DE LOIRE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026041300457D09

Référence de l'exploitant : 2616001361.261601RDT02

N° d'affaire du déclarant : RN12_MCE_OA_RD29

Personne à contacter (déclarant) : ROUILLE Cyprien

Date de réception de la déclaration : 13/04/2026

Commune principale des travaux : 53500 ERNEE

Adresse des travaux prévus : Ernée

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR ANJOU

Personne à contacter : Appui Relation Tiers

Numéro / Voie : AVENUE DES FUSILLES

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 49400 SAUMUR

Tél. : +33241532600

Fax :

Eléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 5.0 m

☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : GENEST Jerome

Désignation du service :

Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : GENEST Jerome

Signature :

Date : 14/04/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150 kV	90 kV	63 kV	<63 kV	Hors Tension
----	-------	-------	--------	-------	-------	--------	--------------

Site existant :		Poste électrique		Aérien Simple Terre
		Piquage		Aérien Multi Terre
		Autres fonction		Souterrain Simple Terre
				Souterrain Multi Terre
				Hors Tension

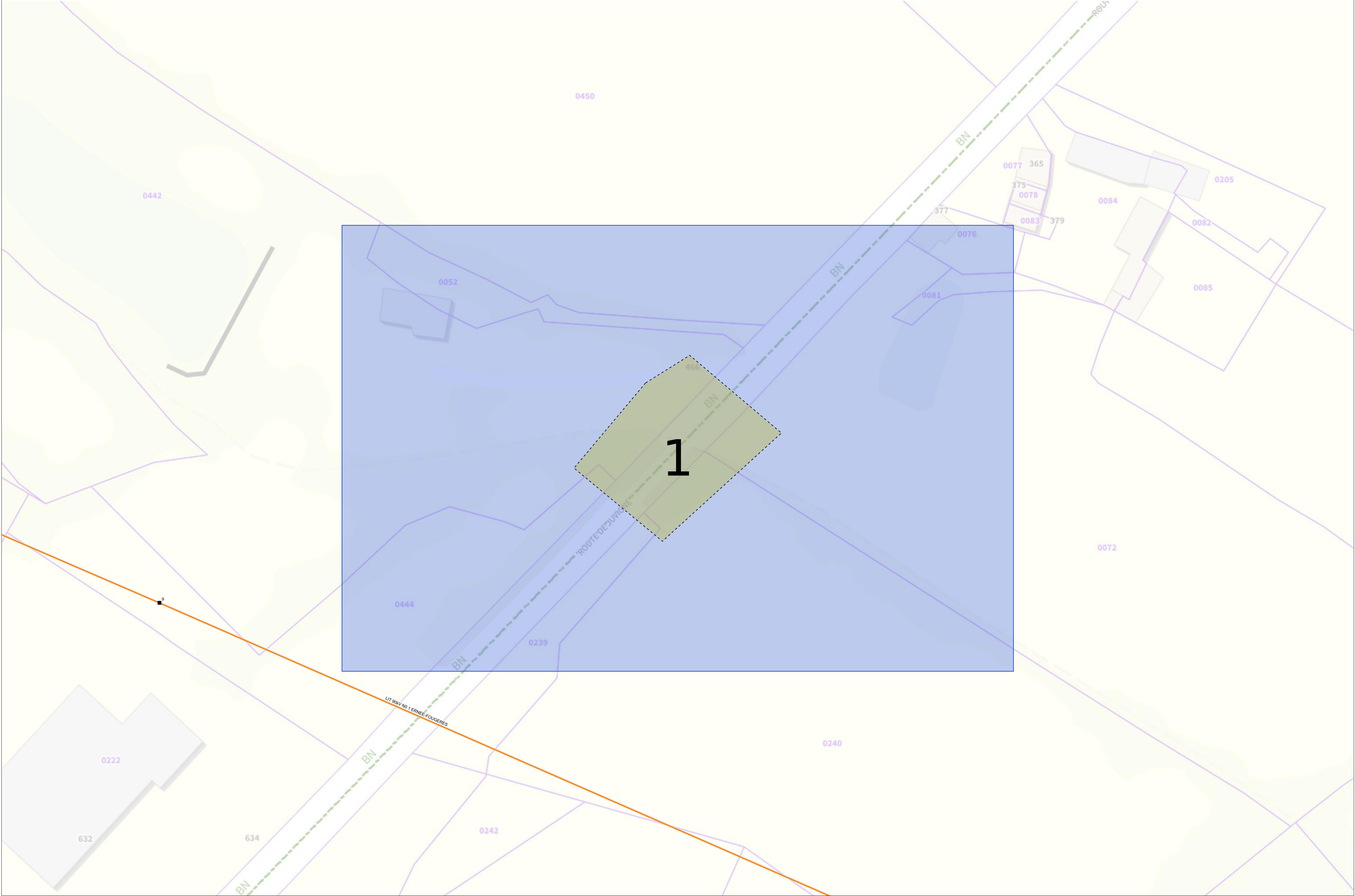
Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

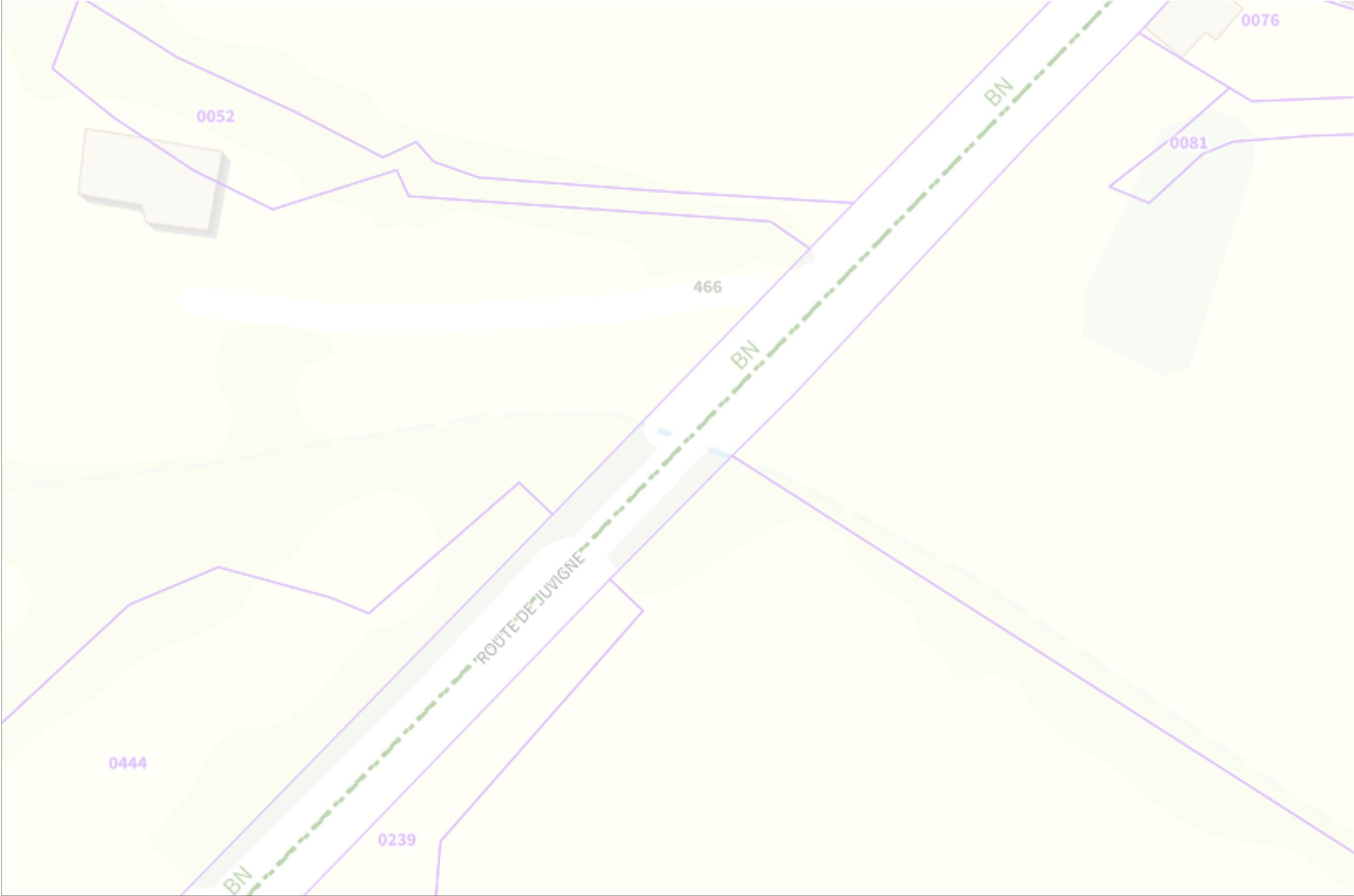
étiquettes	
Tronçon/liaisons	Code LIT
Coordonnées	Longitude [SCR 4326] Latitude [SCR 4326]

Autres symboles :

	Support		Liaison Télécom
	Point levé		

Site décidé :		Poste électrique		Décidé
		Piquage		
		Autres fonction		





De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dreal-pdl-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026041300457D09 - 53500 - ERNEE - Ernée

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.